

DECRET N° 2006-639 DU 04 DECEMBRE 2006

portant nomination de Conseillers Techniques
du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-407 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Sur** proposition du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Conseillers Techniques du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, respectivement en charge des domaines de compétence ci-après, les personnes dont les suivent :

- Conseiller Technique au Tourisme : Monsieur Guy Apan JOHNSON
- Conseiller Technique à l'Hôtellerie : Monsieur Gaston David de SOUZA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement
de l'Economie et des Finances,



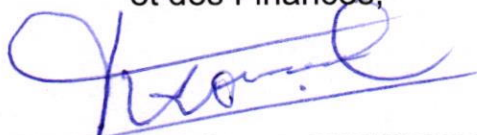
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Tourisme et
de l'Artisanat,



Soumanou SEIBOU TOLEBA.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de l'Economie
et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MTA 4 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 02 JO 1.-